



Retraites : comprendre la réforme, lutter avec la FSU pour développer les solidarités

Tout le dossier ici



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°22

Sommaire : Mouvement, CHSCT ministériel , 108h, Audience mairie de Nice , Evaluations, Guide orange et Rapport Villani, Observatoire, Action AESH, Réunions Info, Permutations, Mesures de prévention, Postes adaptés, Entretien direction, Hors de France, calendrier



Le ministère piétine les règles du mouvement

Les nouvelles « Lignes directrices de gestion mobilité » viennent bouleverser le fonctionnement du mouvement et des permutations, faisant peser une lourde hypothèque sur la transparence et l'équité de ces opérations pour tous les personnels. Explications

Les « Lignes directrices de gestion mobilité » qui fixeront désormais le fonctionnement du mouvement et des permutations étaient présentées par le ministère le 5 novembre dernier aux organisations syndicales à l'occasion d'un Comité technique ministériel (CTM). Cette première déclinaison « Éducation nationale » de la loi de transformation de la Fonction publique a tout pour inquiéter les personnels, dont la mobilité se verra en grande partie gérée sous la houlette exclusive de l'administration.

Opacité et arbitraire

Mise en avant des postes à profil et extension des vœux « larges », harmonisation des règles entre les départements au mépris de leurs spécificités, dessaisissement des commissions paritaires (CAPD) dans la vérification de la procédure utilisée par l'administration : de fait, les personnels vont se retrouver bien seuls face à un mouvement dont la transparence et l'équité des opérations ne seront plus garanties. Seul recours pour les PE qui contesteraient leur affectation : à l'issue du mouvement, un accompagnement individuel dans le cadre d'un recours administratif.

Les syndicats vent debout

A l'occasion du CTM, les organisations représentatives des personnels ont unanimement refusé ce texte qui bafoue les droits des personnels.

La FSU, l'UNSA, la CGT, le SNALC et FO ont soumis au vote un vœu qui résumait leur position.

« Le CTMEN du 5 novembre doit examiner les lignes directrices de gestion prises en application de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, UNSA, SNALC confirment leur attachement au principe d'une Fonction publique de carrière inscrit dans le statut général de la fonction publique d'Etat.

Elles s'opposent aux principes législatifs hérités de la loi du 6 août 2019 qui ont conduit à l'écriture des lignes directrices de gestion et rappellent leur attachement à l'égalité de traitement des agentes et agents pour tous les éléments de leur carrière et à la transparence sur les modalités de leur gestion, égalité et transparence qui ne peuvent être garantie que par le maintien et le renforcement des compétences des Commissions Administratives Paritaires.

Les organisations syndicales FO, FSU, UNSA, CGT et SNALC souhaitent à l'occasion de ce CTM rappeler leur opposition au contenu et à la philosophie de la loi du 6 août. »

Quoi qu'il en soit, le SNUipp-FSU reste déterminé à accompagner l'ensemble des personnels, à les informer et à défendre leurs droits à chaque moment de leur carrière, dans le respect d'un traitement équitable et transparent pour toutes et tous.

Lire aussi: [ici](#)



Prévenir l'épuisement professionnel

Un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel exceptionnel s'est tenu le 6 novembre, suite au suicide de Christine Renon, directrice d'école à Pantin, en septembre pour recenser et agir sur les situations de souffrance au travail et les passages à l'acte.

Rassemblements partout en France, présence inédite du directeur général des ressources humaines, ce CHSCT ministériel était exceptionnel à plusieurs titres. Réuni à la demande des syndicats suite au suicide de Christine Renon le 23 septembre, l'instance a délivré pour la première fois des données chiffrées sur les suicides des agents et agentes de l'Éducation nationale ces derniers mois.

58 suicides en 2018-2019

58 personnes se sont donné la mort en 2018-2019 dans l'Éducation nationale dont 12 personnels contractuels. Cela porte le taux de suicide dans le ministère à 5,85 pour 100 000 personnes, sachant qu'1 million de personnes travaillent à l'EN. Depuis la rentrée 2019, déjà 11 agents et agentes de l'Éducation nationale ont mis fin à leurs jours.

Le lien avec le travail n'est pas toujours établi, ni évident à établir. La FSU a donc procédé à sa propre enquête sur seize académies. Elle comptabilise 19 passages à l'acte de personnels avec un lien avec le travail l'an dernier et dix depuis la rentrée.

Manque d'informations

Les personnes élues du personnel au CHSCT ont déploré que, malgré les demandes ministérielles et syndicales, les rectorats continuent de ne pas « signaler, dès qu'ils en avaient connaissance, tout suicide ou tentative de suicide commis par des personnels sur

leur lieu de travail ou hors de leur lieu de travail », ce qui empêche l'instance d'avoir des informations précises et mises à jour. Il a donc été demandé, dans un avis présenté par la FSU et voté à l'unanimité « un bilan a minima annuel des actes suicidaires » avec recensement sur le terrain et information du CHSCTM, ainsi qu'un « recensement plus large des décès et de leurs causes de l'ensemble des personnels des établissements et des services de l'Éducation nationale. » Le DGRH s'est engagée sur les deux premiers points.

Leviers d'action

Le ministère a proposé de travailler à partir du protocole existant dans l'académie Aix-Marseille mais la délégation syndicale a voté à l'unanimité sauf FO un avis demandant de réfléchir « plus largement aux causes et origines de ce mal être au travail. Avant l'acte suicidaire, il y a l'épuisement professionnel ».

Le ministère a annoncé

- un bilan annuel au niveau académique et ministériel des actes suicidaires dans l'EN
- un protocole d'alerte pour harmoniser les pratiques
- la formation des encadrants et membres de la prévention
- une campagne de recrutement de médecins de prévention
- un groupe de travail autour de la direction d'école
- un prochain séminaire des directions des ressources humaines avec à l'ordre du jour les actes suicidaires.

Le CHSCT exige que des réponses concrètes soient apportées pour améliorer les conditions de travail des personnels et prévenir les risques d'épuisement professionnel et de suicide dans l'Éducation nationale.

Pour cela, il faut travailler sur les causes menant à ces passages à l'acte : surcharge de travail, injonctions, lourdeur administrative, pressions exercées sur les personnels, effectifs de classe, formation, aide à la difficulté scolaire et à la direction d'école...

**Dans le département, à l'occasion de l'action nationale
du 6 novembre : 100 collègues devant le rectorat
pour défendre nos conditions de travail**

Suite à l'audience accordée, le SNUipp-FSU a fait un courrier officiel au Dasen ramassant les revendications listées.

Lire: ICI

Les GT devraient se tenir à la fin du mois.



Organisation des 108 heures et notamment mise en place du Plan Villani : le SNUipp-FSU intervient !

Le SNUipp-FSU avait écrit au Dasen. Sa réponse est arrivée ce jour .

Elle est ici

Insuffisante et lacunaire puisque ne répondant pas avec précision aux questions posées.

- ▶ **Notamment concernant l'utilisation des 3 heures prises sur les 48 heures forfaitaires** dues aux équipes et qui ne doivent pas servir d'"ajustements horaires" à la mise en place du Plan Villani-Torossian.
- ▶ **Une chose est cependant très claire de sa part, qu'on se le dise : "on ne dépasse pas les volumes horaires prévus "**

Le SNUipp-FSU est à nouveau intervenu à l'occasion du Conseil de formation continue qui s'est réuni le 8 novembre à l'IA

- ▶ notamment sur la mise en place du Plan Villani-Torossian et la surcharge de travail pour tous, enseignants et formateurs.

Nous avons rappelé qu'en aucun cas les 48 heures forfaitaires devaient servir de variable pour permettre le surplus de formation imposé : ce temps appartient aux équipes. Et celles-ci n'ont pas été informées ni interrogées quant à cette utilisation détournée.

L'IA a reconnu ce manque de dialogue.



- ▶ **Proposition du SNUipp-FSU : exempter les collègues de 3 heures de concertation pédagogique axées sur l'étude de la Langue.**
 - ▶ **Après plusieurs échanges, Réponse IA : les collègues concernés par le Plan Villani-Torossian sont exemptés de 3 heures d'APC.**
-



Audience Mairie de NICE / SNUipp-FSU

Une délégation du SNUipp-FSU a rencontré très longuement le 4 novembre M. GIAUME, l'adjoint à la mairie de Nice chargé de l'éducation.

Lire le compte-rendu [ici](#)



Education

Evaluations au CP et au CE1 :
l'universitaire clermontois Roland
Goigoux contredit Jean-Michel
Blanquer

**Evaluations nationales CP CE1 : Analyse de Roland Goigoux
FAIRE MENTIR LES CHIFFRES, EN PÉDAGOGIE AUSSI**

[Lire ici](#)



Guide orange CP & Rapport Villani : les analyses critiques du SNUipp-FSU - Des ressources critiques pour résister pour injonctions !

Décryptage par le SNUipp-FSU du guide orange CP : [ici](#)

Décryptage par le SNUipp-FSU du rapport Villani : [ici](#)



Appel à témoignages sur l'observation du métier enseignant

Le SNUipp-FSU appelle toutes les enseignantes et enseignants à témoigner sur l'observatoire national du métier enseignant lancé par le SNUipp-FSU à l'occasion de la 19e édition de son Université d'Automne.

Lire le communiqué du SNUipp-FSU [ICI](#)

Empêchements de bien faire notre métier, dans la classe et dans l'école, les doutes et questionnements se multiplient. Manuels, méthodes, guides... Prescriptions, injonctions, pressions, multiplication des tâches, réussites... témoignez !

Partagez vos expériences, désaccords, réflexions ou actions de résistance. Défendons ensemble notre métier.

Témoigner sur l'observatoire [ICI](#)



AESH : mobilisation le 20 novembre

Le 20 novembre partout en France à l'appel des organisations syndicales SNUipp-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, CGT Educ'action, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SUD Éducation et SNALC, des rassemblements d'AESH auront lieu devant les DSDEN et rectorats.

Localement, le rassemblement aura lieu à 12h30 devant le rectorat de Nice.

Contrairement aux promesses annoncées, la rentrée 2019 a été chaotique pour les accompagnant-es des élèves en situation de handicap (AESH) : temps incomplets subis, non renouvellements massifs, salaires non versés avec des acomptes parfois indécents,

affectations aberrantes, retard dans la transmission des contrats, services de gestion saturés...

A cela s'ajoute une nouvelle gestion localisée qui entraîne de nouvelles dégradations des conditions de travail des AESH avec la généralisation des accompagnements multiples, plus de flexibilité dans les emplois du temps et la mutualisation des moyens humains.

Nous demandons :

- Le réemploi de tou·tes les AESH ;
- Pour une meilleure gestion des AESH, des personnels administratifs en nombre et formés : pour des contrats et avenants à jour, des salaires versés, des affectations en fonction des situations des AESH, ... ;
- Le maintien des accompagnements individuels dans le respect des notifications MDPH • L'arrêt de la mutualisation forcée aggravée par les PIAL ;
- Une véritable prise en compte du travail invisible. L'organisation des activités connexes doit être gérée par l'AESH ;
- Une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail, initiale, continue, spécifique et qualifiante ;
- La fin du recrutement par les EPLE ;
- La création du nombre d'emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins ;
- Une revalorisation immédiate des salaires ;
- La création d'un véritable statut de la Fonction Publique pour les AESH ;

Lire le tract d'appel unitaire et le tract du SNUipp-FSU : [ici](#)



Réunions SNUipp-FSU

La participation aux réunions d'information syndicale hors temps de travail ouvre droit à récupération sur les animations pédagogiques et la journée de solidarité. Il suffit juste d'informer l'IEN 48 h à l'avance de la participation à la réunion. Vous n'avez pas à remplir d'autorisation d'absence. Un justificatif de présence sera délivré à l'issue de la réunion.

****Mercredi 20 novembre - 9 heures** au local du SNUipp-FSU
Réunion Spéciale Ecole inclusive
plus particulièrement adressée aux coordonnateurs d'ULIS école,
psychologues de l'Education Nationale et ERSH

Les annonces ministérielles et la circulaire ministérielle de rentrée sur l'école inclusive propose de nombreux aménagements de gestion sans parler à aucun moment des moyens mis en œuvre. On ne peut que s'inquiéter de l'ajout de nouvelles missions ou de redéploiements de personnels administratifs et enseignants à moyens constants.

Face à la mise en place des dispositifs d'inclusion à marche forcée sans formation, sans réduction significative des effectifs, le SNUipp-FSU souhaite réunir les personnels pour échanger et construire autour de cette thématique. La question de l'inclusion des élèves en situation de handicap interroge l'ensemble de la profession, elle ne peut et ne soit se faire sans elle.

Nous vous attendons donc nombreuses et nombreux pour échanger et débattre sur l'école inclusive et construire ensemble le projet que nous souhaitons porter.

Nous ferons aussi bien sûr le point sur la situation dans le département notamment dans l'optique de la carte scolaire à venir (fonctionnement, sectorisation, effectifs, création de postes ...), sur la mise en place des PIAL, le service Ecole inclusive de l'IA 06, la formation etc...

Lire ICI

****Vendredi 22 novembre 13h30** au local du SNUipp-FSU

Formatrices et formateurs en alerte !

Devant l'accroissement inconsidéré des tâches, la perte de sens du métier, les injonctions administratives parfois menaçantes et autoritaires, la dérive organisée des fonctions, un management ressource humaine mal assumé et destructeur, le SNUipp-FSU appelle les formatrices et formateurs, PEMF et Conseiller-es Pédagogiques, à se réunir !

Ce sera l'occasion d'échanger, pour fédérer nos forces, se soutenir, et construire des pistes de travail et de riposte

Ce sera aussi bien sûr l'occasion de discuter d'autres revendications légitimes, notamment salariales.

Pour rappel: la participation à 1 réunion sur le temps de travail / an est de droit. Il n'est cependant pas possible de fermer l'école. Il faut juste en informer l'IEN.

****Mercredi 27 novembre - 9 h**

Spéciale REP/REP + et ouverte à toutes les enseignantes et tous les enseignants de CP/CE1 et/ou concerné-es par des visites de classe dans le cadre du plan Villani-Torossian.

POUR toutes les enseignantes et tous les enseignants de classes dédoublées en éducation prioritaire. Pour partager informations, expériences et construire ensemble les modalités de riposte collective pour défendre la professionnalité et l'expertise enseignante.

Le dispositif de contrôle de conformité aux injonctions ministérielles irrespectueuses de la liberté pédagogique pourtant inscrites dans la loi étant étendu à des écoles et des circonscriptions hors éducation prioritaire, **la réunion est ouverte à toutes les enseignantes et tous les enseignants de CP/CE1 et/ou concerné-es par des visites de classe dans le cadre du plan Villani-Torossian.**

LIRE ICI



Calendrier prévisionnel des PERMUTATIONS Informatisées - 2019-2020

- 14 novembre 2019: Parution des notes de service au BO
- du 19 novembre au 9 décembre 2019 : Saisie des vœux sur IPROF (SIAM)
- du 10 au 18 décembre : Confirmation de la participation et envoi des pièces justificatives à l'IA
- Demandes tardives pour rapprochement de conjoint; annulation de demande; modifications de situation familiale : jusqu'au 21 janvier dernier délai (à confirmer pour la date)
- Affichage des barèmes dans SIAM : le 22 janvier.
- Rectification possible des barèmes dans les IA si erreurs ou modifs: jusqu'au 5 février
- Résultats prévus : le 2 mars 2020

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter !

COPIE de vos demandes et PJ au SNUipp-FSU pour suivi et vérification des éléments du barème



Mesures de prévention et d'accompagnement des personnels enseignants du premier degré confrontés à des difficultés de santé - Rentrée 2020

- ▶ Cela concerne 3 types de demandes possibles
- ▶ demandes de PRIORITES médicales pour le Mouvement (avant le 26 JANVIER)
- ▶ demandes d'allègements de service (avant le 26 JANVIER) ;
- ▶ demandes d'aménagement du poste de travail (avant le 29 MARS)

COPIES au SNUipp-FSU; n'hésitez pas pour toute question !

Les INFOS :[ici](#)



Postes adaptés de courte durée ou de longue durée pour la rentrée scolaire 2020

Demandes avant le 6 DECEMBRE 2019

- ▶ N'hésitez pas à nous contacter pour toute question !
- ▶ COPIES au SNUipp-FSU pour suivi !

La circulaire et les infos du SNUipp-FSU : [ici](#)



Télécharger la brochure du SNUipp-FSU



CALENDRIER / A retenir

NOVEMBRE

Mercredi 13 et jeudi 14: Conseil national du SNUipp-FSU

Jeudi 14 et Vendredi 15: Congrès FSU 06

Mercredi 20 :

9h : Réunion SNUipp-FSU "Ecole inclusive": ERH, Psychologues, Ulis école

12h30: Rectorat de Nice - Action/ AESH

12h30: Rassemblement / Conférence de presse / Palais de Justice à Nice / 30ème anniversaire de la Déclaration des Droits de l'enfant

Vendredi 22 - 13h30 :

Réunion SNUipp-FSU spéciale formatrices/formateurs (PEMF, CP)

Mercredi 27 - 9 h :

Réunion SNUipp-FSU spéciale REP/REP + - Ouverte aussi aux collègues de CP/CE1 et/ou concerné-es par des visites de classe dans le cadre du plan Villani-Torossian.



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite: <http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'AGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos